



Notre santé en danger : le 2 avril 2011, toutes et tous dans l'action

Journée nationale d'action unitaire

Les syndicats et les associations de psychologues s'associent aux très nombreuses organisations et personnalités qui appellent à défendre les services publics, promouvoir et reconstruire démocratiquement un système de santé public, solidaire, pour toutes et tous, partout sur le territoire. Ce système de santé auquel nous avons tous droit, nécessite que les professionnels soient respectés.

La prise en charge psychologique des patients est mise à mal parce que notre exercice professionnel est mis à mal.

- ◆ Les effectifs de titulaires diminuent par défaut d'organisation de concours dans le cadre de la remise en cause du statut de la fonction publique
- ◆ Un recours massif au recrutement de personnels contractuels contribue à fragiliser la prise en charge.
- ◆ La fonction de Formation d'Information et de Recherche est attaquée et risque de porter, entre autres, préjudice à une prise en charge de qualité.

La santé psychique de tous est en danger :

Le décret, concernant le titre de psychothérapeute qui avait, soi-disant, pour visée de protéger le public des charlatans et des dérives sectaires, en même temps qu'il disqualifie notre formation en psychopathologie (dûment ancrée dans le champ des Sciences Humaines), crée un nouveau "métier", celui de psychothérapeute, "en 400 heures de théorie et 5 mois de stage" !

La référence à la dimension psychologique a été retirée dans le préambule de la loi HPST.

Les modifications des soins sans consentement proposées par le gouvernement, instaurent un risque d'arbitraire majeur pour tout patient nécessitant des soins psychiatriques.

Psychologues, quels que soient nos champs et modalités d'exercice, sanitaire, médico social, libéral, nous sommes tous concernés !

Exigeons le respect des patients et de notre profession :

- ◆ Les nécessités économiques ne sauraient être les seules considérations à admettre pour les budgets des hôpitaux. Une qualité toujours meilleure des soins et des services aux patients doivent rester la priorité.
- ◆ Les textes législatifs et réglementaires doivent protéger notre exercice au lieu de l'attaquer afin de garantir aux usagers l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes.
- ◆ Nos concitoyens reconnaissent notre profession et s'y adressent en toute confiance, l'état doit savoir le prendre en compte et en faire de même.

Refusons le démantèlement des professions et des structures de soins !

Exigeons le respect de l'humain !